



# AMAP-Alpilles

<http://www.amap-alpilles.org>



## CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE PANIER FRUITS « biologiques » Printemps - été 2025

Le présent contrat est signé entre l'adhérent d'AMAP-Alpilles :

**Nom et Prénom:** \_\_\_\_\_

et

**Rémi Tronc**, cultivateur à Eyguières (N° Siren n° 39366957700016)

Il couvre la période du 8 mai au 30 octobre 2025 pendant laquelle un panier de fruits de saison obtenus en appliquant les règles de l'agriculture biologique (certificat AB62902/39489) sera régulièrement livré à raison de 2 ou 3 paniers par mois.

Le paiement se fait par chèque(s) libellé(s) à l'ordre du producteur, **Rémi Tronc**, et couvrant le montant global pour la saison. L'encaissement du premier chèque se fera à la livraison du premier panier et les autres encaissements seront échelonnés au cours de la saison.

**Le prix du panier est fixé à 14€. Le contenu des paniers et les dates des livraisons prévues sont résumés dans le tableau suivant. La saison complète correspond à 15 paniers soit 210 € au total.**

Mois	Nombre paniers	Dates	Contenu	N° et montants chèques
mai	2	15, 22	Cerises	
juin	3	05, 19, 26	Cerises, abricots	
juillet	3	10, 24, 31	Abricots, pêches, poires	
août	2	07, 21	Raisins, poires, prunes	
septembre	3	04, 18, 26	Raisins, poires, pommes	
octobre	2	02, 09	Pommes	
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>paniers</b>		<b>210 €</b>

En cas d'adhésion en cours de saison le coût du contrat correspond à :

\_\_\_\_\_ paniers X 14 € = \_\_\_\_\_ €      Nombre de chèques : \_\_\_\_\_

Contrat établi le :

Signature de l'adhérent

Signature du producteur